

Guy BONNET
119 rue du colonel Fabien
60940 ANGICOURT

A Monsieur le Directeur général de l'ONF.
2 Avenue de Saint-Mandé
75570 PARIS cedex12

Objet : Lettre ouverte sur la situation du cerf dans les forêts domaniales.

Monsieur le Directeur,

Bien qu'administrateur de l'ANCGG et de l'Association des Veneurs, je tiens à préciser que l'opinion exprimée dans cette lettre n'engage qu'un citoyen libre, passionné de forêt et vivant dans la « cervitude » volontaire...

Je souhaite vous faire part de ma totale opposition au sort actuellement réservé au Cerf dans les forêts domaniales. Dans de nombreux massifs de plaine, habitats historiques de l'espèce, les populations sont en chute libre consécutivement à des attributions exorbitantes, qu'on ne sait pas freiner à temps. Les forêts d'Halatte, Compiègne, Eawy, Châteauroux, Rambouillet, Sillé-le-Guillaume, Perseigne, Chatillon-sur-Seine, Mormal sont, entre autres, concernées, qu'au rythme actuel des plans de chasse, rejoindront bientôt une pléiade de nouvelles ! Evolution que ne manquera pas d'accentuer l'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui impose la compatibilité des schémas cynégétiques départementaux (auxquels l'ONF n'est pas soumis !) avec les orientations forestières régionales.

Dans quel but ? Celui de diminuer les dégâts aux semis et aux plants ? Ils sont très exagérés alors qu'ils restent circonscrits. Celui d'éviter une érosion de la biodiversité qui serait due aux cerfs et biches ? Les pratiques sylvicoles qui consistent à ne planter qu'une seule essence (le chêne sessile par exemple) et à diminuer l'âge d'exploitabilité des peuplements vont-elles dans le sens d'une plus grande diversité floristique et faunistique, notamment aviaire ?

Alors, plutôt celui, inavoué, de pouvoir planter et artificialiser la forêt en minimisant (bien en deçà de la capacité d'accueil) le risque et le coût de la présence des cervidés.

La définition de l'insaisissable équilibre forêt-faune apparaît pour le moins empreinte de subjectivité, quand elle n'est pas fabriquée selon la conclusion à laquelle on veut aboutir...

L'équilibre n'est qu'un moment et non un état, qui dépend de nombreuses interactions et des objectifs choisis. On ne peut imposer le même partout ni le « calculer » en fonction des seules parcelles en régénération.

Parle-t-on d'un déséquilibre au détriment des animaux quand ceux-ci ont été décimés, comme en Ourscamps ?

Ces baisses drastiques s'accompagnent paradoxalement d'une politique d'enrillagement systématique, un temps abandonnée. Moins il y a d'animaux, plus il y a d'enclos qui enlaidissent le milieu, entravent les déplacements de la faune, contrarient les chasses. Grillages coûteux dont on peut douter de l'efficacité en constatant l'échec de nombreuses régénérations à Chantilly ou l'invasion des plantations par le Prunus serotina (le vrai fléau de la forêt) en Compiègne.

N'oublions pas que le Cerf est une espèce emblématique qui a contribué indirectement à sauver du défrichement nombre de forêts prestigieuses, aujourd'hui très productives. Or, il n'est plus considéré que comme une charge et rendu responsable de tous les maux. Jamais le moindre aménagement en sa faveur. Dans des forêts surchassées, surexploitées, surdérangées, les hardes déplacent le cœur de leurs activités dans les bois privés et vers les secteurs agricoles... qui sont décrétés zones d'exclusion. On proclame que le Cerf n'a plus sa place à l'intérieur des forêts et on n'en veut pas à l'extérieur. Cet animal est devenu le révélateur du seuil de tolérance de notre société vis-à-vis de la nature et du sauvage !

S'il existe encore des endroits où il y a de fortes concentrations (inhérentes à l'espèce), ce n'est plus dans les forêts domaniales. Il est légitimement attribué des bracelets aux territoires périphériques concernés mais, l'ONF, de son côté, continue de réclamer un quota important, en fonction de la surface publique. On aboutit ainsi à l'effondrement d'une population, comme en Halatte : erreur que reconnaissent conjointement l'Office et la Fédération des chasseurs de l'Oise.

Les forêts domaniales françaises, monuments de nature et d'histoire, sont, encore, un bien commun : elles doivent demeurer des sanctuaires pour le plus grand mammifère de France. Comment peut-on les traiter comme des monocultures de résineux du Morvan ou des Landes ? Leur gestion n'est-elle plus que comptable ?

Ce n'est pas la raréfaction du Cerf qui améliorera la productivité et la rentabilité de la forêt française. Le déficit de notre filière bois – que l'Etat presse les sylviculteurs de combler – provient avant tout des aberrations économiques de ladite filière.

Soyez conscients, Monsieur le Directeur, de la réprobation de nombreux usagers des forêts domaniales, que n'abuse plus une communication édulcorante (multifonctionnalité, durabilité, îlots de sénescence...)

L'ONF compte-t-il, malgré tout, poursuivre la guerre idéologique qu'il déclarée au Cerf ou, davantage à l'écoute des autres parties concernées, est-il prêt à adopter des solutions plus intelligentes et nuancées, en rapport avec les réalités du terrain ?

En vous assurant de mon attachement à une forêt vivante, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.